

HONORAIRES D'AGENCE à la charge de l'acquéreur
à partir du 1^{er} avril 2017
Barème TTC Maximum

VENTE HABITATION : honoraires à la charge exclusive de l'acquéreur
applicables au prix net vendeur

Jusqu'à 11.999 €	1.500 €
De 12.000 € à 29.999 €	2.500 €
De 30.000 € à 44.999 €	9 %
De 45.000 € à 74.999 €	8 %
De 75.000 € à 104.999 €	7 %
De 105.000 € à 124.999 €	6,50 %
De 125.000 € à 144.999 €	6 %
De 145.000 € à 164.999 €	5,50 %
De 165.000 € à 224.999 €	5 %
De 225.000 € à 299.999 €	4,50 %
A partir de 300.000 €	4 %

ESTIMATION d'un bien :

- Avec mise en vente : gratuit
- Sans mise en vente : 120 € HT soit 144 € TTC

LOCATION HABITATION :

- 11 euros TTC /m² à partager par moitié entre le bailleur et le preneur, répartis comme suit :
 - 8 euros TTC /m² (visites, bail, acte de caution solidaire et constitution du dossier)
 - état des lieux : 3 euros TTC /m²
- frais d'entremise et de négociation de la mise en location du logement : 20 € TTC à la charge du bailleur.
- forfait avenant location : 50 € TTC à la charge du demandeur.

LOCATION COMMERCIALE :

- 5 % des 3 premières années de bail

Carte professionnelle n° CPI 8501 2017 000 016 930
délivrée par la CCI de LA VENDEE en avril 2017